COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Convocation du 20 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 7 mars 2023.

<u>Présents</u>: Marc DEMOLLIENS, Ludovic DUTRIAUX, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Raymond LEJOSNE, Stéphanie GRABARZ, Rémy SOKI, Anne-Marie BAUDE, Bertrand GUILBERT, Chantal TERNISIEN, Nicole PRUVOT, Éric EECKOUT, Monique ROCHE, Thierry RUFFIN, Michel SERGENT, Nadine LECONTE, Nicole DARQUES, Véronique BALLY, Simon LEMAIRE, Anne DACHICOURT, Olivier GRESSIER, Jean-Luc MARCOTTE, Philippe PRUD'HOMME, Ludivine MOREAU et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME.

Excusé: Clément MOREL (pouvoir à M. MARCOTTE).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Ludivine MOREAU ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de retirer le point n° 4 de l'ordre du jour : Vente d'un bien immobilier – SCI La Source – ZAL du marché au Cadran, en raison d'une erreur de la part des Domaines dans la superficie prise en compte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait du point n° 4 de l'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, **décide** de modifier le taux des indemnités de fonction aux élus, calculé sur l'indice brut terminal de la fonction publique, de la façon suivante :

	Taux maximal	Taux attribué en 2020	Taux modifié en 2023
Maire	55%	40.6%	39.3%
Adjoints	22%	14.8%	14.3%
Conseillers délégués		5.4%	5.22%

<u>Point 2 de l'ordre du jour : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER – M WILFRIED OBERT – TERRAIN ZAL RUE DE LA GARE :</u>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- prend acte de l'annulation de la délibération du 28 novembre 2022 ;
- décide de vendre à Monsieur Wilfried OBERT, la parcelle de terrain AM304p d'une surface de 145 m² pour un montant de 1450 € :
- indique que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

<u>Point 3 de l'ordre du jour : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER – Mme CARINE CIMAROSTI – TERRAIN RUE DES ANCIENS :</u>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- décide de vendre à Madame Carine CIMAROSTI, la parcelle de terrain AE 505p d'une surface de 188 m² et une partie de la parcelle AE 526p d'une surface de 142 m² pour un montant total de 3 300 €;
- indique que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

<u>Point 5 de l'ordre du jour : PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT) :</u>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre « Petites Villes de Demain - Opération de Revitalisation des Territoires » ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Point 6 de l'ordre du jour : PETITES VILLES DE DEMAIN – PARTENARIAT CHARTREUSE DE NEUVILLE:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association de préfiguration de la fondation Chartreuse de Neuville ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Point 7 de l'ordre du jour : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à maintenir l'organisation du temps scolaire actuel pour les trois écoles publiques.

Point 8 de l'ordre du jour : CCDS – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A TITRE GRACIEUX – INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal à titre gracieux – Installation d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Point 9 de l'ordre du jour : CCDS – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A TITRE GRACIEUX – INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) ET D'AUTOPARTAGE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal à titre gracieux – Installation d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables et d'autopartage (IRVE) ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Point 10 de l'ordre du jour : CCDS – RAPPORT D'ACTIVITES 2021 :

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.